

CONTROLE ADMINISTRATIF

saison 2024-2025

Cette saison ne peuvent s'inscrire sur la plateforme que les boxeurs à jour de leur licence et de leur grade.

Au contrôle vos boxeurs doivent donc présenter dans l'ordre :

Pour tous les boxeurs :

1) une pièce d'identité. (permis de conduire non valable)

* Pour les boxeurs étrangers un document administratif précisant le lieu de résidence en France.

2) **Soit :**

le passeport sportif rempli avec photo avec le cachet et signature de la visite médicale pour cette saison.

3) **Ou :**

Dans le cas des Assauts (TATAMI) :

A) mineurs de poussins à juniors :

- Attestation du questionnaire de santé (document FFKMDA impérativement).

B) seniors et vétérans :

- certificat médical de moins d'un an ou attestation du questionnaire de santé pour les années N2 et N3 sur la base du certificat initial. (documents FFKMDA impérativement).

Dans le cas des Combats (RING) :

- certificat médical de moins d'un an + certificat de la visite ophtalmologique. (Documents FFKMDA impérativement).

4) **Et en plus pour les mineurs :**

- autorisation parentale de pratique et de soins (Document FFKMDA impérativement).

- présentation de la carte d'identité (ou copie) du tuteur légal qui a signé l'autorisation.